

N° de résolution ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC M.R.C. DU GRANIT MUNICIPALITÉ DE NANTES

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le 28 octobre 2019 à la salle du conseil, située au 1244, rue Principale, Nantes.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Bruneau Hébert

Siège #2 - Yvan Boucher

Siège #3 - Richard Grenier

Siège #4 - Yvan Arsenault

Siège #5 - Adrien Quirion

Siège #6 - Lynda Bouffard

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Jacques Breton. Madame Lucie Lortitch, directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière est présente.

#### 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 30 par monsieur le maire de la municipalité de Nantes. Lucie Lortitch, directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Constations de la régularité de l'avis de convocation

Les élus étant tous présents renoncent à l'avis de convocation.

## 19-10-237

- 2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 1 OUVERTURE DE SÉANCE
- 2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 FIN DE CONTRAT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE, SECRÉTAIRE TRÉSORIÈRE
- 4 OFFRE DE SERVICE: ASSISTANCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL
- 5 HEURES SUPPLÉMENTAIRES À AUTORISER À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE
- 6 CLÔTURE DE LA SÉANCE

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur Yvan Arsenault, appuyée par Monsieur Yvan Boucher et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que ci-haut présenté.

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers.

### 19-10-238

### 3 - FIN DE CONTRAT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE, SECRÉTAIRE TRÉSORIÈRE

Considérant que la Municipalité a évalué ses besoins et ses attentes quant au poste de directrice générale;

Considérant que la Municipalité considère que ses besoins et ses attentes ne sont pas comblés;

Considérant que la directrice générale a été rencontrée afin de discuter de la situation;





N° de résolution ou annotation Considérant que lors de cette rencontre, la directrice générale a été informée des attentes et besoins de la municipalité;

Considérant qu'à la suite de cette rencontre, la directrice générale et les représentants du conseil se sont entendus sur les termes d'une fin d'emploi;

Pour ces motifs, il est proposé par Monsieur Richard Grenier Appuyé par Madame Lynda Bouffard Et résolu à l'unanimité:

Que le conseil, à la suite de l'entente intervenue, résilie, en date de présente résolution, le contrat de travail intervenu entre la municipalité et la directrice générale:

Que le conseil autorise le versement de toutes les sommes pouvant être dues à la directrice générale conformément aux modalités et conditions négociées;

Que le conseil autorise le maire et la directrice générale adjointe à signer tous documents nécessaires afin de confirmer l'entente intervenue et d'y donner plein effet.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4 - OFFRE DE SERVICE: ASSISTANCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL

Considérant que la Municipalité doit procéder à l'embauche d'une directrice générale ou d'un directeur général;

Considérant que le Conseil a pris connaissance de l'ordre de services de Raymond Chabot Ressources Humaines inc. concernant l'assistance pour le recrutement pour la Municipalité;

Considérant que l'offre de service écrite fait partie intégrante de cette résolution comme si elle était ici au long reproduit;

Par ces motifs et sur la proposition de Monsieur Bruneau Hébert, appuyée par Monsieur Adrien Quirion, il est résolu que la Municipalité de Nantes accepte l'offre d'assistance au recrutement selon les modalités compris dans l'offre de service du 11 septembre 2019, de Raymond Chabot Ressources humaines inc. par sa représentante Mme Huguette R. Boulanger, directrice des Services de consultation. Un montant de 15 000 \$ taxes incluses est prévu pour couvrir les factures à recevoir, pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5 - HEURES SUPPLÉMENTAIRES À AUTORISER À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE

Sur la proposition de monsieur Yvan Boucher, appuyée par monsieur Adrien Quirion, il est résolu d'autoriser la directrice générale adjointe à ajouter à son horaire 5 heures par semaines selon le besoin du travail à rendre et selon sa disponibilité. Un montant de 3 200 \$ est prévu pour couvrir les frais, pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

19-10-239

19-10-240



19-10-241

N° de résolution ou annotation

# 6 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 20.

Jacques Breton,

Maire

Lucie Lortitch,

Directrice générale adjointe,

Secrétaire-trésorière

Je, **Jacques Breton**, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Jacques Breton,

Maire